

**MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 26 JANVIER 2022 A 20H00**

**PRESENTS : Mesdames Marie-Jeanne DABADIE, Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS, Françoise RENARD, Nelly MAILLOT, Sophie MACCAGNO, Sandrine MARCHAND, Catherine TROUILLET et Messieurs Thierry FEUGIER, Michel CHALOIN, Jean-Luc TOURNIER, Jean-Pierre PERROT, Christophe MOCELLIN, Alexandre MATRAIRE, Alain FUSTIER, Joseph ROMERA.**

**ABSENTS EXCUSÉS : Didier DEZANDRE, Cécile FOMBARON, Jacky CHALANCON,**

**POUVOIR :**

**Madame Cécile FOMBARON donne pouvoir à Madame Marie-Jeanne DABADIE**

Madame Catherine TROUILLET est désignée comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20 H 00,

Madame le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.

Elle informe les membres présents que trois délibérations sont à rajouter à l'ordre du jour à savoir :

En point VI) Création d'un poste de **Directeur Général des Services (DGS)**

En point VIII) Choix de l'offre pour la mission de contrôle technique du chantier des travaux PLAN ÉCOLE : Réaménagement et réorganisation du Groupe Scolaire

En point IX) Choix de l'offre pour la mission de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé Niveau 2 (CSPS Niveau 2) du chantier des travaux PLAN ÉCOLE : Réaménagement et réorganisation du Groupe Scolaire

Ajouts acceptés à l'unanimité.

***Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 Décembre 2021 :***

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 15/12/2021.

**1. Groupe de travail « PATRIMOINE de Saint-Sauveur**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier de Monsieur Maurice HENDBOËG qui relatait en quelques lignes un peu d'histoire sur notre village et le souhait du Conseil Municipal de créer un groupe de travail sur le patrimoine de notre village.

Commissions Communales	Membres
Référent	M. Thierry FEUGIER
Membres	Mesdames Anne DE CASTRO, Philomène BOURGEOIS,

	Jacky CHALANCON, Marie-Jeanne DABADIE. Messieurs. Alexandre MATRAIRE, Michel CHALOIN, Jean-Luc TOURNIER, Joseph ROMERA, Alain FUSTIER
--	---

Voté à l'unanimité.

Madame Sandrine MARCHAND est arrivée à 20h10, elle n'a pas pris part à ces premiers votes.

## **2. Convention relative à la participation financière des communes extérieures concernant les frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire situé à Saint-Marcellin 2021/2022**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Médico-Scolaire (CMS) basé à Saint-Marcellin est une institution qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Elle regroupe une équipe constituée d'un ou plusieurs médecins, d'infirmières et parfois de puéricultrices et d'un secrétaire médico-scolaire. L'objet de cette convention est de prendre en compte et de fixer les modalités de la participation financière relative aux frais de fonctionnement auprès des communes, dont sont originaires les élèves qui y sont inscrits, pour couvrir les frais de fonctionnement.

Voté à l'unanimité.

## **3. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles vinoises pour les enfants non vinois accueillis en ULIS durant l'année scolaire 2020/2021**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des enfants de Saint-Sauveur sont accueillis en classe ULIS à Vinay. La Commune de Vinay sollicite une participation financière aux communes dont sont originaires les élèves qui y sont inscrits pour couvrir les frais de fonctionnement.

L'objet de cette convention est de prendre en compte le nombre d'élèves de la Commune de Saint-Sauveur pour l'année scolaire 2020/2021 accueillis en classe ULIS à Vinay, et de préciser le mode d'évaluation des charges. Pour l'année scolaire 2020/2021 un enfant est concerné.

Voté à l'unanimité.

## **4. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire (ORCB-DT valant OPAH-RU)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le lancement de l'Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement du Territoire (ORCB-DT valant OPAH-RU) a été approuvé par la délibération n°2020-006 du 19 Février 2020 et qu'une convention a été signée le 08 Juillet 2020 entre l'Etat, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC), la Ville de Saint-Marcellin et l'ANAH.

Elle explique que cette convention s'inscrit dans le cadre du Programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs annoncé à l'automne 2013 par le premier ministre et au cours duquel les collectivités sélectionnées au niveau régional ont été invitées à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) par la Ministre du Logement de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité. Le dossier de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) et la Ville de Saint-Marcellin constitué à partir d'un diagnostic de territoire mettant

en évidence les problèmes de dévitalisation du territoire d'une part et du bourg d'autre part et d'études préalables ou pré-opérationnelles a été retenu par le Jury national à l'automne 2014

Elle précise que l'article 10 de cette convention mentionne « Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant. Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant. »

Le présent avenant n°1 porte sur l'intégration de ce nouveau régime d'aide "Rénovation de façades" à l'OPAH-RU et vise à actualiser les objectifs et les enveloppes financières de l'Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement du Territoire (ORCB-DT valant OPAH RU) de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, n° 038PRO051 pour l'ANAH, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et les différents partenaires.

Voté à l'unanimité.

## **5. Dénomination voirie :**

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question à la prochaine réunion du Conseil Municipal car Il est nécessaire de consulter les riverains avant de créer cette nouvelle dénomination. Quatre habitations seront amenées à changer de nom de rue et des numéros seront attribués en numérotation métrique.

## **6. Création d'un poste de Directeur Général des Services (DGS)**

Considérant la nécessité de créer un emploi **Directeur Général des Services (DGS)** dans le grade des attachés territoriaux en raison de l'absence, dans le tableau des effectifs, d'un cadre de la fonction publique assurant notamment l'encadrement du personnel et la direction des différents services de la commune.

Madame le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de **Directeur Général des Services (DGS)** dans le grade des attachés territoriaux; emploi permanent à temps complet.

- Ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Voté à l'unanimité.

## **7. Mise en application du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)**

Monsieur Jean-Luc TOURNIER, adjoint aux Ressources Humaines rappelle au Conseil Municipal la mise en place du nouveau **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P)** au 01/01/2022. Il explique qu'il y a lieu de rajouter dans la filière secteur d'emploi :

- Administratif le groupe A1 correspondant au poste d'attaché territorial,
- Technique le groupe C2 correspondant au poste d'agent de maîtrise principal,
- Technique le groupe C2 correspondant au poste d'agent technique,
- Scolaire le groupe C1 modification de l'intitulé du poste pour agent de surveillance

Voté à l'unanimité.

## **8. Choix de l'offre pour la mission de contrôle technique du chantier des travaux PLAN ÉCOLE : Réaménagement et réorganisation du Groupe Scolaire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour la mission de contrôle technique, l'article L 111-23 du Code de la construction et de l'habitation prévoit qu'un contrôleur technique ait pour mission de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages. Il intervient à la demande du maître de l'ouvrage et donne son avis à ce dernier sur les problèmes d'ordre technique. Cet avis porte notamment sur les problèmes qui concernent la solidité de l'ouvrage et la sécurité des personnes.

Pour la mission de contrôle technique, quatre offres ont été présentées :

➤ SOCOTEC Échirolles	7 695.00 €
➤ <b>QUALICONSULT Veurey</b>	<b>6 650.00 €</b>
➤ DEKRA Industrial Échirolles	7 002.00 €
➤ APAVE Échirolles	9 400.00 €

Ces offres ont été étudiées par le COPIL, l'offre de l'entreprise QUALICONSULT a été retenue pour un montant de 6 650.00 € HT.

Voté à l'unanimité.

## **9. Choix de l'offre pour la mission de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé Niveau 2 (CSPS Niveau 2) du chantier des travaux PLAN ÉCOLE : Réaménagement et réorganisation du Groupe Scolaire**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé Niveau 2 (CSPS Niveau 2), l'article L 4532-2 du Code du Travail impose d'organiser une coordination « pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives. »

Pour la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé Niveau 2 (CSPS Niveau 2), quatre offres ont été présentées :

➤ SOCOTEC Échirolles	5 980.00 €
➤ DEKRA Industrial	5 076.00 €
➤ APAVE Échirolles	5 400.00 €
➤ <b>CDSA Rhône-Alpes Meylan</b>	<b>2 868.00 €</b>

Ces offres ont été étudiées par le COPIL, l'offre de l'entreprise CDSA Rhône-Alpes a été retenue pour un montant de 2 868.00 € HT

Voté à l'unanimité.

## Points divers :

### ➤ Rencontre avec AP COMPOSITES (Alpes Polyester Composites)

L'entreprise AP COMPOSITES (Alpes Polyester Composites) implantée sur notre commune est venue présenter son mobilier « récupération d'eau ». Elle propose de fournir du mobilier et que la commune devienne sa vitrine. Plusieurs lieux ont été étudiés pour y installer ce mobilier. Monsieur Thierry FEUGIER informe que deux dates ont été prévues pour étudier les besoins de la commune. Il demande à l'assemblée qui souhaite assister à ces deux prochaines réunions. Se sont proposés Mesdames Philomène BOURGEOIS, Françoise RENARD, Catherine TROUILLET, Marie-Jeanne DABADIE et Messieurs Alain FUSTIER, Thierry FEUGIER et Monsieur Joseph ROMERA. Monsieur Joseph ROMERA est nommé référent pour coordonner ses réunions.

### ➤ PROPAGATION COVID :

#### • A l'école :

Quatre classes sur six de fermées. Trois enseignants de malades. Peu d'enfants à la cantine.

#### • Salles communales :

• Les salles communales sont fermées depuis le 11 janvier dernier et jusqu'au 30 janvier. Le Conseil Municipal décide la réouverture de celles-ci à partir du 31 janvier prochain avec respect des gestes barrières (gel, masques...).

#### • Ressources Humaines :

Monsieur Jean-Luc TOURNIER tient à remercier le secrétariat : Nathalie FEUGIER qui depuis mi-décembre palie au manque de personnel avec l'aide de Murielle GUICHARDON et Laura BARTHELEMY en charge de l'urbanisme à temps partiel. Il informe l'assemblée qu'un recrutement par voie de mutation pour mi-mars au poste de **Directeur Général des Services (DGS)** a été finalisé. Un recrutement au poste de secrétariat est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H18.

Le secrétaire de séance,  
Catherine TROUILLET



Le Maire,  
Marie-Jeanne DABADIE



